



	OBLIGATION / SPECIFICITE
Nombre d'équipes par ligue	11 équipes maximum (permettre un meilleur maillage du territoire) Si plus de 11 équipes, les 9 ou 10 meilleures participeront au championnat la saison suivante en fonction du nombre d'accédants de la ligue. Ordre du classement pris en compte : . le rang dans le classement, si égalité . le ratio nombre de points sur nombre de matchs joués, si égalité . la meilleur différence entre les buts marqués et les buts encaissés en fonction du nombre de matchs joués, si égalité . le plus grand nombre de licenciés de la catégorie dans les clubs concernés à la date du 31 mai de la saison en cours, enfin tirage au sort La ligue pourra désigner une équipe qui a participé à la compétition la saison précédente. Les places libérées seront attribuées aux ligues avec un seul ayant droit en fonction de leur classement en nombre de licenciés de la catégorie de la saison N-2
Entraîneur autorisé	Présence OBLIGATOIRE d'un entraîneur autorisé sur le banc (possibilité au club de proposer plusieurs personnes ayant le niveau de diplôme requis) <u>Liste des diplômes requis :</u> . soit le certificat «Former des jeunes» . soit le certificat «Performer avec des adultes» . soit le diplôme «Entraîneur interrégional jeunes» . soit le diplôme «Entraîneur interrégional adultes» L'entraîneur autorisé doit être inscrit au moins 8 fois sur la FDME pour chacune des deux phases (10 dates par phase). Si plus de 2 absences sur chaque phase, un retrait d'1 point par match manquant sera appliqué Au titre de la période transitoire correspondant aux saisons 2020-21 et 2021-22, seront acceptés les entraîneurs «en formation» à l'un des deux certificats précités. Attention, l'inscription en formation devra être attestée par l'IFFE et enregistrée dans Gesthand. Au-delà de la saison 2021-22, après étude de la COC et la DTN, la proposition de pérenniser ou non le dispositif transitoire tenant compte des entraîneurs «en formation» sera faite au BD
Licence B	Passage à 5 licences B maximum (règles identiques aux championnats nationaux +16 ans)
Horaires des rencontres	Pour les déplacements de plus de 3 heures, obligation de jouer le samedi (sauf accord des deux clubs pour jouer le dimanche) dans les tranches horaires autorisées. Pour les matches programmés le dimanche, obligation de jouer à 14 h (sauf accord des deux clubs pour jouer à un autre horaire).